

Marc-Etienne BURDET
Rue du Canal 14
1400 Yverdon-les-Bains

Daniel CONUS
Route des Bugnons 165
1633 Marsens

Yverdon-les-Bains et Marsens, le 7 août 2024

Recommandé
Ministère Public de la Confédération
Guisanplatz 1
CH-3003 Bern

Plainte pénale <https://swisscorruption.info/retraite45ans> (avec liens actifs)

La présente plainte est dirigée contre les personnes physiques et morales suivantes :

Blick (Ringier AG) et Membres du Conseil d'Administration et CEO

RTS Membres du Conseil d'Administration, Membres de la Direction générale et les Journalistes Philippe REVAZ et Jennifer COVO

Membres du Conseil Fédéral représentés par la Présidente de la Confédération Viola AMHERD

Violation systématique de l'Art. 302 CPP par les membres responsables de l'État

Madame, Monsieur

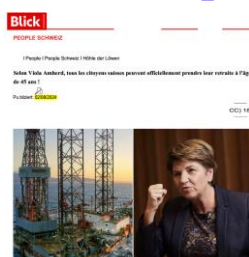
Durant des jours, Viola AMHERD et Karin KELLER-SUTTER ont **prêté leur image** dans des publicités spontanées sur Internet, pour tromper les Citoyens quant à la possibilité de ceux-ci à obtenir des prestations de la Confédération par des investissements « garantis » par l'État... Les pièces jointes 1, 2 et 3 sont significatives, au même titre que les deux vidéos ci-dessous :



https://ia600802.us.archive.org/23/items/rts-covo-amherd_202408/rts-covo-amherd.mp4



https://ia601806.us.archive.org/7/items/rts-revaz-amherd_202408/rts-revaz-amherd.mp4



Pièce 01 / 02.08.2024



Pièce 02 / 06.08.2024



Pièce 03 / 06.08.2024

La situation est la même pour les « journalistes » et Médias (BLICK et RTS) qui contribuent à ces « interviews ».

En laissant diffuser de telles publicités, interviewés et intervieweurs sont non seulement complices, mais coupables au sens des Art. 2 et 3 de la Loi sur la Concurrence Déloyale (LCD), etc., et assurément de complicité d'escroquerie, puisque **la plateforme VortexValor contribue à dépouiller ses adhérents d'une très grande partie des fonds investissements.**

Selon Viola AMHERD, la garantie est donnée à tout Citoyen, d'obtenir un revenu de CHF 3'000.- /mois par tranche d'un investissement de CHF 250.- et garanti par la Confédération...

Karin KELLER-SUTTER garantit quant à elle CHF 7'000.- /jour pour le même investissement...

Dans les trois cas, les « journalistes » de BLICK ou de la RTS prêtent leur concours à ces tromperies.

Souvenons-nous qu'avant eux, Christoph BLOCHER, Guy PARMELIN, Darius ROCHEBIN et d'autres avaient eux aussi **prêté leur image sans aucune opposition !**

Il ne fait aucun doute à nos yeux que ces « interviews » sont bidons, mais il est évident aussi que les Services de l'État à qui les Services secrets peuvent apporter leur concours, ne peuvent **pas ignorer les diffusions qui sont propagées et qui contribuent à dépouiller une multitude de Citoyens de leurs ressources ou de leurs bas de laine.**

Le propriétaire du site VortexValor cache son identité. De tels Sites peuvent donc être utilisés à mauvais escient par des escrocs enregistrés à Chypre dans d'autres Pays où ils peuvent agir en toute impunité.

Dès lors, que les Services de l'État Suisse restent sans réaction face à ces publicités criminelles qui engagent la responsabilité de l'État – du moins aux yeux des Internauts – et ne les bloque pas, démontre que la Suisse a la volonté d'encourager le CRIME ORGANISÉ. C'est du reste ce qu'ont voulu le démontrer les membres du Collège (Conseil Fédéral) lors du Hold-up pratiqué par UBS contre CREDIT SUISSE <https://swisscorruption.info/ubs>.

La gestion des Fonds de l'AVS transmise à la Société américaine State Street, laisse aussi présumer d'un beau fiasco de nos avoirs de retraite, comme le laisse prévoir l'évolution des marchés financiers, en fonction de la situation catastrophique des USA en regard de leur dette dont ils n'ont plus le contrôle.

Et s'il vous plaît, ne nous insultez pas en venant prétendre que ce transfert de gestion de la fortune AVS a fait l'objet d'une soumission qui aurait été remportée par State Street... Nous savons qui est le Président de cette Société de CRIMINELS <https://swisscorruption.info/avs...>
<https://swisscorruption.info/big-three>

Un milieu CRIMINEL dans lequel évoluent une grande partie des membres de nos Autorités, comme le démontrent les liens suivants :

<https://swisscorruption.info/mafia>
<https://swisscorruption.info/mafia-plainte>
<https://swisscorruption.info/mpc>
<https://swisscorruption.info/fedpol>
<https://swisscorruption.info/lauber>
<https://swisscorruption.info/blocher>
<https://swisscorruption.info/luescher>
<https://swisscorruption.info/implications>
<https://swisscorruption.info/credit-suisse>
<https://swisscorruption.info/ennemis>
<https://swisscorruption.info/debuman>
<https://swisscorruption.info/politique-corruption>
<https://swisscorruption.info/royalties2>
<https://swisscorruption.info/swissleaks>
<https://swisscorruption.info/moneyplane>, etc.

Nous attendons au surplus que les Autorités compétentes appliquent l'Art. 302 CPP relatif à l'obligation de dénoncer, en fonction des graves accusations dénoncées dans la présente plainte et dans l'ensemble des liens relevés.

Tout manquement n'engagera pas seulement la responsabilité civile délictuelle du MPC ou de l'État, mais également la responsabilité civile individuelle et personnelle de chaque personne censée intervenir dans les dénonciations faites, solidairement entre elles et subsidiairement solidairement avec l'État.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marc-Etienne Burdet

Daniel Conus